



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT :

#### NUMÉRO 1840-01-2017 - PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1841-02-2017 - RÈGLEMENT ZONAGE

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2017, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté les projets de règlement suivants :

- Règlement numéro 1840-01-2017 modifiant le règlement de Plan d'urbanisme numéro 1840 à son Annexe 3 - Plan d'affectation des sols.
- Règlement numéro 1841-02-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 et son plan de zonage au niveau de la rue Jean-Besré afin de créer la zone résidentielle RD-10, la zone commerciale CBB-6, de modifier les limites et les usages de la zone CBB-4 en retirant les usages C-35, C-36, C-37 et en ajoutant la note 42 aux grilles de spécifications des constructions et des usages permis par zone

1. Le projet de règlement 1840-01-2017 a pour objet :

1) De remplacer l'annexe III, plan d'affectation des sols par la modification suivante :

a) création d'une zone d'affectation résidentielle dans le secteur de la rue Jean-Besré, laquelle est illustrée au croquis suivant :



2. Le projet de règlement 1841-02-2017 a pour objet :

- 1) De modifier l'Annexe I – Plan de zonage et l'Annexe VI - Grille de spécifications des constructions et des usages permis par zone du règlement de zonage numéro 1841 :
  - a) en ajoutant la zone résidentielle de haute densité Rd-10;
  - b) en ajoutant la zone commerciale Cbb-6;
  - c) en modifiant les limites et en retirant de la zone Cbb-4 les usages C-35, C-36, C-37
  - d) en ajoutant la note 42, laquelle se lit comme suit : « L'usage de cette catégorie est autorisé à l'intérieur d'un immeuble résidentiel au niveau du rez-de-chaussée »

Le tout tel qu'illustré au croquis suivant :



Ces projets de règlements, conformément à la loi, feront l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **lundi, 27 mars 2017 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les projets de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, et au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, 172, rue du Nord, Cowansville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 8 mars 2017.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA